Mardi 3 décembre

**Grève du 5 décembre : le Département se mobilise pour ses agents au service du public**

**Pour faciliter les déplacements de ses agents et assurer la continuité des services publics départementaux durant la grève annoncée à partir du 5 décembre, le Département de l’Essonne met en place des solutions innovantes, efficaces et concrètes.**

Un préavis de grève illimitée à compter du jeudi 5 décembre contre la réforme des retraites viendra perturber la vie quotidienne. Les déplacements en transports en commun risquent d’être fortement réduits, et les flux de circulation sur l’ensemble des axes routiers très compliqués avec de nombreux embouteillages. Au Département de l’Essonne, environ 400 agents se rendent sur leur lieu de travail en transport en commun et près de 23% des agents ont leur lieu de résidence en dehors du territoire essonnien. La grève va donc avoir un impact important affectant leurs déplacements quotidiens.

Soucieux du bien-être des agents et pour faire face à cette situation, le Président du Département François Durovray et la Présidente déléguée au dialogue social et aux instances paritaires Dominique Bougraud ont souhaité :

* mettre en place des horaires de départs et d’arrivés décalés afin de donner la possibilité aux agents d’éviter les affluences de circulation,
* autoriser le télétravail pour les agents qui ne pourraient pas se rendre sur leur lieu de travail,
* recenser l’ensemble des bureaux et salles potentiellement libres sur ses sites départementaux, grâce à l’outil de réservation Moffi, petite start-up spécialisée en 1/3 lieux, afin de proposer aux agents de travailler sur un site plus proche de leur domicile, sans avoir à parcourir une distance plus longue pour se rendre sur le lieu de travail ordinaire : entre 200 et 300 postes seront disponibles chaque jour dans 2/3 des sites départementaux,
* organiser des covoiturages avec des véhicules de service et des conducteurs désignés grâce à un dispositif multiplateforme porté par la Région Île-de-France.

D’autres solutions sont également disponibles en période de grève, comme par exemple le remboursement par la Région Île-de-France d’une partie des trajets effectués par l’intermédiaire de l’application Karos.

Le Conseil départemental en faisant montre d’agilité donne ainsi à ses agents les moyens de poursuivre leur mission au bénéfice des Essonniens.